Mobilisation du Fonds européen d’ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des métaux en Espagne

2023/0068(BUD) - 09/05/2023 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 585 voix pour, 30 contre et 11 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d’ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (demande présentée par l’Espagne - EGF/2022/003/ES/Alu Ibérica).

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **1.275.000 EUR** en crédits d’engagement et de paiement dans le cadre du budget de l’Union pour l’exercice 2023, en réponse à la demande présentée par l’Espagne à la suite de licenciements intervenus dans le secteur de la métallurgie au sein de l'entreprise Alu Ibérica LC S. L. dans la région espagnole de Galice.

Cette contribution représente 85% du coût total de 1.500.000 EUR, somme correspondant aux dépenses pour les services personnalisés à concurrence de 1.429.400 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d’information et de publicité, ainsi que de contrôle et de rapport, à concurrence de 70.600 EUR.

Événements à l’origine des licenciements

La pandémie de COVID-19 et la guerre d’agression russe contre l’Ukraine ont réduit la compétitivité économique dans l’ensemble de l’Union, y compris en Espagne; que les marges des entreprises espagnoles et leur compétitivité ont en outre été réduites par la hausse actuelle de l’inflation, en particulier par la hausse des prix des matières premières et de l’énergie. La hausse des prix de l’énergie et des matières premières et la pression à la baisse sur les prix mondiaux de l’aluminium résultant de la surcapacité de production en Chine ont contribué à la faillite d’Alu Ibérica.

Bénéficiaires

La demande concerne **303 travailleurs licenciés** au sein de l’entreprise Alu Ibérica qui figurait parmi les 0,1% des entreprises de Galice comptant plus de 250 salariés.

Les députés ont souligné l’incidence considérable du licenciement sur l’économie et le marché du travail locaux de La Corogne, ville marquée par un taux de chômage élevé largement supérieur à la moyenne de l’ Union (9,5% au 3e trimestre 2022). Les travailleurs licenciés auront besoin d’un soutien supplémentaire pour trouver un nouvel emploi sur le marché du travail, étant donné que 35% d’entre eux appartiennent à la tranche d’âge des 45 ans et plus et qu’ils pourraient rencontrer des difficultés supplémentaires pour retrouver un emploi.

Services personnalisés

Les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs et aux indépendants comprennent les actions suivantes: des services d’information, l’aide à la recherche intensive d’emploi, y compris pour déterminer les perspectives d’emploi dans d’autres régions ou États membres, l’orientation professionnelle et l’aide au reclassement externe, les formations (notamment les compétences transversales, la

reconversion, le perfectionnement et les stages), le recyclage, la formation professionnelle, le soutien à la création d'entreprises ainsi que les incitations et les allocations, dont une rétribution pour la participation aux mesures de réintégration convenues, une contribution aux frais de déplacement et de prise en charge des personnes dépendantes.

Le Parlement s'est réjoui que l'Espagne ait élaboré l'ensemble coordonné de services personnalisés en concertation avec les partenaires sociaux. Il s'est félicité du fait que la priorité ait été donnée aux compétences nécessaires à la numérisation, à la robotisation et à la transition vers une économie verte lors de la conception de l'offre de formation.

Les députés ont rappelé, dans ce contexte, le rôle important que l'Union doit jouer pour **répondre aux besoins en qualifications nécessaires à la transformation juste** prévue par le pacte vert pour l'Europe. Ils ont plaidé pour que, pendant la période 2021 à 2027, le FEM continue à faire preuve de solidarité à l' égard de toutes les personnes concernées, et ce sans discrimination, et à porter son attention sur les conséquences de la restructuration pour les travailleurs.